



Remise en cause par fournisseur du prix indiqué sur bon livraison

Par **dog56**, le **24/04/2019** à **13:15**

Nous avons bénéficié d'une livraison de fioul domestique en début d'année; le jour de la livraison, le salarié de l'entreprise a signé et nous a remis un bon de livraison précisant le volume livré et le prix à payer; le fournisseur nous a relancé au bout de quelques semaines en indiquant qu'il y avait eu une erreur sur le coût indiqué et que nous étions tenus de leur verser un complément (il apparaît que le cours du fioul était plus élevé que celui pris en compte lors de l'établissement du bon de livraison et que l'employé a du faire une erreur). Nous leur avons précisé que le coût que nous avons pris en compte était bien celui figurant sur le bon de livraison (seul document officiel, et signé, en notre possession) et nous leur en avons envoyé une copie. Il semble que cela ne convienne pas (forcément...!). la société nous relance avec bien entendu "mise en demeure" (...peloton d'exécution, baigne...).. dans le cadre d'une relation commerciale, je ne vois pas pourquoi je serais tenu de leur verser un complément suite à une erreur de leur fait (surtout que cette dernière est tracée) ?..... Que puis je faire de plus? Merci pour votre réponse.

Par **janus2fr**, le **24/04/2019** à **13:19**

Bonjour,

A partir du moment où il ne s'agit pas d'une erreur de calcul, mais sur le prix affiché, le vendeur est tenu de l'assumer en vendant au prix prévu.

Sauf en cas d'erreur manifeste, c'est à dire d'une erreur telle que chacun peut s'en convaincre...